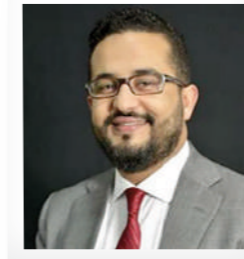


La Presse ÉCONOMIE

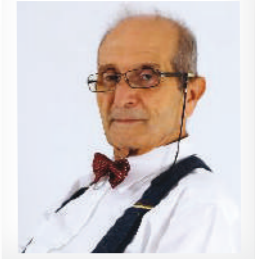
SUPPLÉMENT HEBDOMADAIRE DU MERCREDI 26 JANVIER 2022 ■ PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : NABIL GARGABOU — DIRECTEUR DE LA RÉDACTION DES PUBLICATIONS : CHOKRI BEN NESSIR



TROIS
QUESTIONS À
MOEZ HAMMAMI,
CEO DE LA
REGTECH
QUANTYLIX

“L'AMÉLIORATION DE LA
NOTE SOUVERAINE DE
LA TUNISIE PRENDRA
BEAUCOUP DE TEMPS”

Page 3



ANALYSE
Par D' Tahar
EL ALMI
(Professeur
associé à l'Het)

REDRESSEMENT :
LA TUNISIE PRISE
DANS L'ÉTAU...

Page 4

BILLET

ACCOMPAGNEMENT CONDITIONNÉ

Par Najoua HIZAOU

DÉGRADATION de la situation financière, plan de restructurations ou de réformes sectorielles touchant certaines entreprises et établissements publics, gestion irrationnelle de certains services publics, crise sanitaire, grogne sociale... autant de facteurs font qu'une entreprise publique soit amenée à une crise structurelle, une cessation de ses activités ou encore à l'assainissement. Il s'avère qu'elles sont plus d'une centaine d'entités pour la plupart structurellement déficitaires. Les entreprises souffrent encore de carences organisationnelles et réglementaires. Leur situation financière se dégrade d'année en année.

La problématique des déficits cumulés des entreprises publiques, qui pèsent sur les comptes du Trésor, est posée depuis de nombreuses années et la crise liée à la pandémie actuelle du coronavirus, qui a affecté des secteurs d'activité entiers, des transports aériens ou maritimes, du tourisme, ou de certains segments de l'industrie, a sans doute contribué à aggraver une situation déjà dégradée. A ce niveau, l'économie tunisienne devra faire face à des difficultés plus sérieuses au cours des prochains mois ou des prochaines années.

En fait, les difficultés et les causes des déficits des entreprises sont nombreuses. Elles peuvent être

externes ou internes. Parmi les causes les plus importantes de leur vulnérabilité figurent la contrainte de financement et l'impact des facteurs macroéconomiques. Les sociétés en difficulté, on peut les retrouver dans les secteurs public et privé et la plupart ne disposent pas d'un plan de relance.

L'accompagnement financier de l'Etat aux entreprises publiques est conditionné par la modernisation de leurs modalités de gestion, de gouvernance et leurs plans de redressement, en les soumettant à des contrats de performance stricte pour qu'elles soient l'un des piliers importants pour la relance économique. Car l'entreprise est à la base de tout processus de développement viable et soutenable. Sans relance rapide de l'investissement de l'entreprise, la Tunisie ne sera pas en mesure de renforcer son potentiel de production, et de créer une dynamique revitalisant et facilitant les restructurations qu'impose la situation financière des finances publiques. Or, aucune relance ne paraît en mesure d'être engagée avec succès sans la réhabilitation de l'entreprise en tant que cellule de base de l'économie, sans la résorption des nombreux problèmes auxquels elle se trouve confrontée, sans une vision à long terme illustrant les choix et les priorités et donnant une visibilité sur les opportunités d'avenir.

RAPPORT LES RISQUES FINANCIERS SE SONT ACCRUS

Page 3

ALI EL KHRIBI - CONSEILLER FISCAL AGRÉÉ AU MINISTÈRE DES FINANCES «LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ IMPOSE UNE RIGUEUR DANS LE TRAITEMENT DES DONNÉES»

Page 3

ENTREPRISES PUBLIQUES EN DIFFICULTÉ

CRISES EN CASCADE

Les entreprises publiques connaissent depuis des années un déficit chronique. Nombre d'entre elles sont déstructurées. Elles se trouvent, dans certains cas, dans l'incapacité de payer régulièrement les salaires de leurs travailleurs et leurs fournisseurs.



Page 2

بيكم نقعدو أحسن
Service client

ooredoo
عيش الإنترنت



2020

2021

2022



Opérateur de téléphonie mobile et fixe
Fournisseur de service internet (FSI)

ENTREPRISES PUBLIQUES EN DIFFICULTÉ

RAPPORT — FINANCES PUBLIQUES

LES RISQUES FINANCIERS SE SONT ACCRUS

L'évaluation des risques financiers générés par les établissements publics a révélé que Tunisair, l'Office des céréales, la Steg et la Stir sont les entreprises qui présentent les risques les plus élevés sur les finances publiques. Cette analyse s'est basée sur plusieurs critères, notamment le solde des dettes envers l'Etat et le volume des prêts et subventions octroyés par l'Etat.

Le rapport qui a été publié, récemment, par le ministère des Finances, et dont l'élaboration s'est basée sur un échantillon de 50 entreprises, dont notamment les caisses sociales, Tunisair, la Sonede et la Steg, enfonce le clou et tire la sonnette d'alarme sur l'endettement des entreprises publiques auprès de l'Etat. Accumulation de pertes importantes, alourdissement des dettes envers l'Etat, augmentation du volume des dettes croisées, le rapport dévoile la descente aux enfers des entreprises publiques et met en évidence l'urgence de la mise en œuvre des réformes qui visent, avant tout, le redressement et l'assainissement de leurs situations financières. Une évaluation des risques financiers générés par les établissements publics a révélé que Tunisair, l'Office des céréales, la Steg et la Stir sont les entreprises qui présentent les risques les plus élevés sur les finances publiques. Cette analyse s'est basée sur plusieurs critères, notamment le solde des dettes envers l'Etat et le volume des prêts et subventions octroyés par l'Etat.

revenus de Tunisair et de l'Etat ont accusé des baisses vertigineuses respectives de 69% et de 34%. Le rapport fait savoir qu'en 2020, plusieurs entreprises publiques, dont Tunisair, Tunisie Autoroute et la Snoft ont bénéficié de prêts de trésor dont le volume a atteint 474 millions de dinars contre 116 millions en 2019 et 97 millions en 2018, et ce, pour pouvoir assurer la continuité de la rémunération des salariés et honorer leurs engagements vis-à-vis des fournisseurs. Par ailleurs, le document évoque également les risques structurels que présentent les entreprises publiques. Ils sont inhérents à la politique des prix administrés et de gel des tarifs et à la gouvernance, mais aussi à l'accroissement des dettes croisées envers l'Etat, les structures publiques et les caisses de sécurité sociale.

Aggravation de l'endettement
En effet, entre 2018 et 2020, le solde de la dette croisée entre structures publiques a continué sa tendance haussière. Cet état de fait a engendré une détérioration de la situation financière de plusieurs établissements publics, particulièrement ceux du secteur de l'énergie, des hydrocarbures et des caisses de la sécurité sociale. A fin juillet 2021, les créances de l'Etat envers la Steg et la Stir ont atteint respectivement 774 millions de dinars et 1.034 millions de dinars, tandis que les impayés de la Cnam envers la Pharmacie Centrale s'élèvent à 390 millions de dinars. Toujours par rapport aux risques financiers, le rapport pointe l'augmentation des charges liées au personnel de plusieurs entreprises publiques, au cours de la période entre 2018 et 2020. Une augmentation qui est due à l'application des accords sociaux sur l'augmentation salariale, mais qui n'a pas

été compensée par une augmentation des revenus. En ce qui concerne l'endettement des entreprises publiques, le document précise que, sur la période entre 2018 et 2020, le solde de la dette des établissements publics envers l'Etat a continué sa tendance haussière pour atteindre 6.024 millions de dinars en 2019 et 6.520 millions de dinars en 2020 contre 5.129,9 en 2018. Soit une hausse annuelle respectivement de 17,4% et de 8,2%. L'alourdissement de l'endettement des entreprises publiques auprès de l'Etat est due à la hausse des dettes de la Cnrps (16,8%), la Transtu (14,8%) et Tunisair (130,8%). Ces trois établissements représentent à eux seuls 71% de la hausse totale de la dette des entreprises publiques envers l'Etat. S'agissant du solde des créances des entreprises publiques envers l'Etat, il a atteint 9.301 millions de dinars en 2020. Soit une hausse de 10%, due essentiellement à l'envolée des créances de l'Office des céréales (119,1%), de la Steg (24,1%) et de l'Office national de l'huile (159,2%).

Des montants colossaux transférés chaque année
En outre, le document détaille l'évolution des décaissements des entreprises publiques au budget de l'Etat. Malgré les nombreuses difficultés dans lesquelles elles sont engluées, les entreprises publiques contribuent significativement aux ressources propres de l'Etat. En 2019, le total des décaissements des 60 entreprises qui composent l'échantillon du rapport, s'est établi à 6.590,3 millions de dinars, accusant une hausse de 11,4% par rapport à l'année précédente. Ces décaissements constituent 20,4% des ressources propres de l'Etat, contre 21% en 2018. "Ce taux est important, il reflète la contribution



des entreprises publiques au budget de l'Etat", note le rapport. En 2020, ces décaissements devraient se situer à 5.807 millions de dinars. Par ailleurs, le document révèle qu'en 2020, le total des transferts de l'Etat aux entreprises publiques qui composent l'échantillon a atteint 4.808 millions de dinars, soit une baisse de 22,4% par rapport à 2019. L'Office des céréales, la Stir et la Steg s'accaparent 75% du total de ces transferts. "Malgré les sommes transférées, les trois entreprises ont encore d'importantes créances [...] Ce qui nécessite l'accélération de la révision du sys-

tème de compensation, et ce, afin d'éviter les risques pour les finances publiques et pour les établissements publics qui ont des transactions financières avec ces entreprises-là", précise le rapport. Le total des transferts effectués par l'Etat aux diverses entreprises publiques a atteint, en 2020, 9.900 millions de dinars, soit 8,9% du PIB contre un taux de 7,5% en 2019. Plus de 60% de ces transferts sont effectués au profit des établissements qui bénéficient des subventions, à savoir la Stir, la Steg, l'Office des céréales et les caisses de sécurité sociale.

Marwa SAIDI

Quel est l'impact de la crise covid

Le rapport met, aussi, l'accent sur les répercussions négatives de la crise covid et des mesures de confinement général, instaurées en 2020, sur les entreprises publiques. L'arrêt de l'activité, avec le maintien des salaires et du paiement des fournisseurs, a fortement pénalisé plusieurs établissements publics qui ont subi des pertes importantes. Cette situation a été à l'origine de l'intensification des pressions exercées sur les finances publiques. "La crise covid a provoqué une baisse des revenus des entreprises publiques, plus particulièrement celles qui opèrent dans les secteurs du transport, de l'extraction du pétrole et des services publics", précise le rapport. En 2020, les

TROIS QUESTIONS À

MOEZ HAMMAMI, CEO DE LA REGTECH QUANTYLIX "L'AMÉLIORATION DE LA NOTE SOUVERAINE DE LA TUNISIE PRENDRA BEAUCOUP DE TEMPS"

"Le relèvement de la note souveraine de la Tunisie est un processus qui devrait s'inscrire dans la durée. Restaurer l'image de la Tunisie est une entreprise difficile qui nécessite, avant tout, la mise en œuvre de réformes structurelles. Autant dire que c'est encore jouable". C'est ce qu'a affirmé, Moez Hammami, CEO de la regtech Quantylux en marge de la conférence-débat sur le thème "Dégradation de la note souveraine de la Tunisie : comment s'en sortir", qui a été organisée récemment par l'Association tunisienne pour la promotion de la culture financière (Atcf).

Après la révolution, la dégradation de la note souveraine de la Tunisie se faisait pratiquement de manière systématique. Comment expliquez-vous cet abaissement ?

Le suivi de la note souveraine est effectué de manière continue. Il ne s'agit pas de rendez-vous annuels fixés au préalable, mais il s'agit plutôt d'un suivi continu. En effet, dès qu'un nouvel événement survient, les agences de notation réalisent des missions pour analyser et étudier l'impact de cette nouvelle information sur la solvabilité du pays. La révision de la note est souvent effectuée dès lors qu'un changement important (politique social ou économique) survient. On peut dire, qu'aujourd'hui, les agences de notation financière ont tendance à réagir plus rapidement aux changements qui peuvent avoir des répercussions négatives sur l'économie d'un pays pour éviter une sous-estimation des risques. Dans le cas d'un changement positif, elles prennent alors plus de temps à réagir, et ce, afin de disposer du temps nécessaire pour analyser correctement son impact potentiel. Si on prend le cas de la Tunisie, on voit que, lors du déclenchement de la révolution, les trois agences de notation financière ont dégradé la note souveraine de la Tunisie parce qu'il y avait des risques notamment d'instabilité politique mais aussi des risques d'interruption de la chaîne de production et de baisse du PIB. Donc, les agences procèdent souvent à l'intégration des nouvelles informations pour prendre une décision quant à l'abaissement, le maintien ou le relèvement de la note souveraine d'un pays. Pour le cas de la dernière dégradation qui a eu lieu le 14 octobre 2021, il ne faut pas oublier qu'un changement politique est survenu le 25 juillet 2021. Les agences de notation financière étaient dans l'expectative pour analyser son impact. D'ailleurs, elles ont publié un rapport

qui détaille les raisons de la dégradation de la note souveraine de la Tunisie où on évoque l'incapacité du gouvernement à lever les fonds nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des rouages de l'Etat. Le rapport a, cependant, salué le maintien des réserves de change à un niveau appréciable. Donc, pour simplifier, avant la révolution, la Tunisie faisait partie des pays "Investment grade" avec une note équivalente à la moyenne de 12 sur 20. Aujourd'hui, après la dégradation continue de notre note souveraine, on est passé à 5 sur 20, sachant qu'avec une moyenne de 3 sur 20, le pays est en défaut. La note souveraine a été abaissée de 7 crans au cours des 10 dernières années. Aujourd'hui, l'amélioration de la note souveraine de la Tunisie, et le retour au niveau d'avant-révolution, prendra beaucoup de temps. C'est un processus qui peut durer une quinzaine, voire une vingtaine d'années.

Quels sont les secteurs les plus touchés par cette dégradation ?

L'impact direct sera ressenti au niveau de la capacité du gouvernement à s'endetter. L'accès à l'endettement se durcit à cause des taux d'intérêt élevés. Après, il y a le secteur des banques qui est touché et dont la capacité à lever des financements extérieurs sera, également, altérée. Puis, il y a les entreprises qui sont touchées. Par définition, une entreprise ne peut avoir une meilleure note que celle du pays où elle opère. Cela se traduit, par la suite, par des difficultés à pénétrer et acquérir des marchés étrangers. L'impact peut être, également, ressenti par les ménages. Tout d'abord en raison de l'augmentation des coûts de production que vont subir les entreprises. Mais aussi, à cause de la dégradation du taux de change. On ne peut pas avoir une mauvaise note tout en défendant sans arrêt le taux de change. A un moment



donné, il peut y avoir une dévaluation du taux de change, ce qui peut générer de l'inflation. Et bien entendu, ceci touche les ménages.

Mais cette dégradation est-elle réversible ?

Oui. En effet, il y a des pays qui ont vécu cette expérience et ont réussi à renverser la vapeur. Par exemple, en 2013, la note souveraine de l'Egypte a été abaissée au même niveau que celle de la Tunisie (C). Au bout de sept ans, l'Egypte est parvenue à améliorer sa note de deux crans. La restauration de l'image d'un pays est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui prend beaucoup de temps. Si on veut un quick win, il faut améliorer immédiatement notre image. Après, on travaille sur tout ce qui est structurel, pour améliorer les déficits, la dette, etc. Il y a des réformes à mettre en œuvre, mais il ne faut pas s'attendre à une amélioration instantanée. Ce qu'on est en train de subir ne peut pas changer en un seul coup. Il nous faut beaucoup de temps pour revenir au niveau de notation d'avant la révolution. **Propos recueillis par M. S.**

REGARD D'EXPERT

ALI EL KHRIBI -CONSEILLER FISCAL AGRÉÉ AU MINISTÈRE DES FINANCES

«LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ IMPOSE UNE RIGUEUR DANS LE TRAITEMENT DES DONNÉES»

"En Tunisie, le domaine de la fiscalité, étant en permanence sujet à des évolutions, la technicité de notre fonction consiste dans le traitement journalier de ces données afin d'assurer le conseil adéquat selon la situation. En tout état de cause, la rigueur, la transparence, la confidentialité et le respect des règlements et des lois en vigueur restent la principale ligne de conduite d'un conseiller fiscal".

Comment peut-on définir la tâche d'un conseiller fiscal ?

Compte tenu de la nature fluctuante de l'information tantôt changeante tantôt surprenante, le domaine de la fiscalité impose une rigueur dans le traitement des données. Cependant, il est possible d'identifier deux volets principaux, le premier purement technique portant notamment sur le traitement des missions de prix de transfert, le conseil fiscal et la rédaction des mémorandums, et le second est axé sur la communication telle que l'assurance d'une veille fiscale permanente pour une meilleure expertise des données partagées, que ce soit en interne ou au bénéfice de nos clients. De toute évidence, la bonne mise en œuvre de ces responsabilités n'est possible que grâce au bon encadrement des différentes équipes. A cet effet, j'assure des sessions de formation en fiscalité ainsi qu'une coordination permanente entre les différents départements du ministère.

En tant que spécialiste en la matière, quelle est votre appréciation sur la confidentialité des avis des juristes d'entreprise ?

Je n'ai pas cessé de le réitérer : la fiscalité est plus qu'une spécialité, il s'agit d'une passion étudiée puis exercée en toute transparence et dans le respect rigoureux des chartes de confidentialité, tout autant que mes confrères et confrères juristes, fiscalistes, etc. La centralité de ma fonction porte sur l'évolution exponentielle autant sur les données que les responsabilités, ce qui ne cessera certainement pas de l'être tout au long de ma carrière.

Vous portez les deux casquettes de juriste spécialiste en droit fiscal et en droit contentieux. Comment concilier entre les deux fonctions ?

Ma fonction de juriste en droit fiscal consiste dans l'apport de l'ensemble de l'arsenal juridique en

matière fiscale afin d'assurer un bon encadrement et une assistance efficace auprès de nos bénéficiaires quelle que soit leur nature : Etat, chambres mixtes, banques, contribuables. Concernant ma fonction de juriste en droit du contentieux, j'assure une assistance juridique auprès du contribuable lors d'un litige devant les tribunaux avec l'administration fiscale.

Quels sont les risques auxquels vous êtes confronté en tant que conseiller fiscal ?

L'un des risques majeurs auxquels est confronté un conseiller fiscal est la volatilité de l'information. En Tunisie, le domaine de la fiscalité étant en permanence sujet à des évolutions, la technicité de notre fonction consiste dans le traitement journalier de ces données afin d'assurer le conseil adéquat selon la situation. En tout état de cause, la rigueur, la transparence, la confidentialité et le respect des règlements et des lois en vigueur restent la principale ligne de conduite d'un conseiller fiscal.

En quoi consiste l'assistance que vous apportez à vos clients ?

J'ai l'occasion d'assister différentes catégories de clients aussi bien sur le plan national qu'international, le service est aussi varié que la situation l'exige. Il n'est pas possible de fixer la nature de l'assistance en amont vu que les situations varient d'un client à l'autre. Concernant la vision que je porte à la suite de ce début d'expérience, j'ai appris à m'adapter aux enjeux que pose le monde moderne à la fiscalité ce qui ne m'effraie guère, cela étant en grande partie un acquis issu de mon expérience au sein des cabinets internationaux.

Quels sont les enjeux de cette fonction dans les années à venir ?

Ce qu'il faut garder en boussole c'est qu'il n'y a nulle obscurité sans un brin de lumière.



Ces deux dernières années, marquées par la propagation de la pandémie de covid-19 ainsi que l'instabilité politique porteuse d'une crise économique et sociale sans précédent, mais c'est au sein des défis que naissent les stratégies les plus pérennes, s'inscrit la méthodologie volontaire et visée dans la recherche d'une solution utile, effective et adaptée au contexte.

Quelles leçons tirer de cette expérience ?

L'acquis est indéniable sur le plan personnel et professionnel. La profession de conseiller fiscal m'a appris en rigueur, en analyse et en discrétion. C'est également une profession qui m'a permis d'acquiescer une ouverture d'esprit dans un domaine aussi large que varié. C'est dire que l'apprentissage est permanent quand le domaine d'activité est en perpétuel mouvement. Comme le dit si bien le créateur de la philosophie morale, Socrate : «Tout ce que je sais, c'est que je sais que je ne sais rien ».

Propos recueillis par Sabine AHMED

